

## 12 – Approbation de la convention d'aménagement d'un enrobé au niveau du 36 Cours des Juilliottes

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Cadre de vie - Urbanisme - Logement - Voirie - Circulation – Propreté du 14 septembre 2026,

Vu le projet de convention en annexe,

Considérant la nécessité de transformer un bout de l'espace vert en enrobé pour permettre l'implantation du local poussette prévu dans la cour du Pôle Petite Enfance,

Considérant l'accord de principe de l'Association Syndicale Libre du Quartier des Juilliottes lors du Conseil Syndical du 21 mai 2026,

### Délibère

#### Article 1

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un enrobé au niveau du 36 Cours des Juilliottes.

#### Article 2

Dit que les crédits nécessaires à la rénovation de cet espace ont été inscrits au budget correspondant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 22.09.2026

Délibération adoptée par :

45 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20260915-DEL12ST150926-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2026  
Date de réception préfecture : 21/09/2026

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

-----  
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 9 septembre 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

M. MARIA, Maire,  
M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, M. BORDIER,  
Mme YVENAT, M. SIMEONI, Mme FRANCKHAUSER

*Adjoints au Maire*

MM. SAMBA, HUGON, Mme DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,  
FRANCINI, Mme ROBLOT, MM TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE,  
DOUIS, MOUTAT, MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mme CHARLES, M. CHARRIER,  
M. TENDIL, Mmes LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. POHU, MANGIN, PAGÈS,  
Mme ALTUN

*Conseillers Municipaux*

**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme BÉYO ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme CHAPTAL ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. FRESSE ayant donné mandat à M. CAPITANIO jusqu'à la question n°13

Mme CUSSAC ayant donné mandat à M. BORDIER

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à M. CHAULIEU

Mme LEYDIER ayant donné mandat à BARNOYER

Mme PAUL ayant donné mandat à Mme YVENAT

M. COGNET ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures

094-219400462-20260915-DEL12ST150926-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2026  
Date de réception préfecture : 21/09/2026